



**HENDRY  
WARREN**<sup>LLP</sup>  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place  
Ottawa, ON K1Z 5L3  
(613) 235-2000  
[www.hwillp.ca](http://www.hwillp.ca)

États financiers du

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION  
DES LOIS AU CANADA**

31 mars 2019

Ian W. Hendry, FCPA, FCA, CFP  
Marie Fraser, CPA, CA, CFP  
Nancy Nicks, CPA, CA  
Jacob Milosek, CPA, CA

MEMBER  
**INPACT**  
INTERNATIONAL ALLIANCE OF  
PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Daniel B. Warren, FCPA, FCA, TEP  
Blair Duffy, CPA, CA  
Todd Hamilton, CPA, CA  
David Lenzi, CPA, CA, CBV



**HENDRY  
WARREN**LLP  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place  
Ottawa, ON K1Z 5L3  
(613) 235-2000  
www.hwllp.ca

August 18, 2019

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres du comité exécutif de la  
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada :

### *Opinion*

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada ("la Conférence"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états consolidés des variations des capitaux des membres, des revenus et des charges, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, et un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Conférence au 31 mars 2019, et les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie de cet exercice étaient conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

### *Fondement raisonnable à cette opinion*

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de la Conférence conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes à la vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à l'audit.



**HENDRY  
WARREN** LLP  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place  
Ottawa, ON K1Z 5L3  
(613) 235-2000  
www.hwllp.ca

### *Autres renseignements*

La direction prend en charge les autres renseignements. Les autres renseignements renferment le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport du vérificateur à leur sujet. Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport du vérificateur.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous ne formulons aucune conclusion exprimant une assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres renseignements et, ce faisant, à examiner si les autres renseignements sont objectivement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances obtenues dans la vérification, ou autrement semblent contenir des inexactitudes significatives. Lorsque nous prenons connaissance du rapport annuel, si nous concluons qu'il y a une inexactitude significative à cet égard, nous sommes tenus de communiquer cette inexactitude aux personnes chargées de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne, comme jugé nécessaire par la direction, pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives en raison de fraude ou d'erreur.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités, en divulguant, le cas échéant, les questions relatives à la poursuite de ses activités et en s'appuyant sur la capacité de la Conférence à poursuivre ses activités, sauf si la direction envisage de liquider la Conférence, ou de cesser les opérations, ou encore si elle n'a d'autre option réaliste que d'agir de la sorte. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de la Conférence.

### *Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers*

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable s'agissant de savoir si les états financiers dans leur globalité sont dépourvus d'inexactitudes significatives, résultant soit d'une fraude, soit d'une erreur, et à émettre un rapport d'audit incluant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, prises séparément ou ensemble, elles pourraient peser sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification.



**HENDRY  
WARREN** LLP  
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place  
Ottawa, ON K1Z 5L3  
(613) 235-2000  
www.hwllp.ca

En outre, nous:

- identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une fraude est supérieur au risque de ne pas détecter une inexactitude significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le fait de passer outre au contrôle interne;
- acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- déterminons si les politiques comptables utilisées sont adaptées et si les estimations comptables et les données associées fournies par la direction sont raisonnables;
- concluons sur la pertinence de l'utilisation que fait la direction du principe de continuité des activités pour la comptabilité est appropriée et, sur la base des justificatifs recueillis, s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'Institut à cesser ses activités.
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation correcte.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre vérification.

HENDRY WARREN LLP  
Chartered Professional Accountants  
Licensed Public Accountants  
Ottawa, Ontario

Ian W. Hendry, FCPA, FCA, CFP  
Marie Fraser, CPA, CA, CFP  
Nancy Nicks, CPA, CA  
Jacob Milosek, CPA, CA

MEMBER  
**INPACT**  
INTERNATIONAL ALLIANCE OF  
PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Daniel B. Warren, FCPA, FCA, TEP  
Blair Duffy, CPA, CA  
Todd Hamilton, CPA, CA  
David Renzi, CPA, CA, CBV

# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	Général	Recherche	2019	2018
<b>Actif</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Encaisse	1 383 \$	80 267 \$	81 650 \$	74 557 \$
Placements (note 2)	74 659	395 535	470 194	449 498
TPS/TVQ à recevoir	8 756	272	9 028	7 369
Soldes inter-fonds	(31 153)	31 153	-	-
	53 645	507 227	560 872	531 424
<b>Placement à court-terme restreint à l'interne (note 3)</b>				
	26 243	10 455	36 698	53 529
Immobilisation incorporelle (note 4)	17 070	-	17 070	-
	96 958 \$	517 682 \$	614 640 \$	584 953 \$
<b>Passif et actif net</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Comptes créditeurs et frais courus	27 204 \$	2 498 \$	29 702 \$	7 178 \$
<b>Actif net</b>				
Non affecté	43 511	504 729	548 240	557 775
Actif affecté à l'interne (note 3)	26 243	10 455	36 698	20 000
	69 754	515 184	584 938	577 775
	96 958 \$	517 682 \$	614 640 \$	584 953 \$

Approuvé au nom du Comité exécutif :

\_\_\_\_\_  
Directeur

# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	Général	Recherche	2019	2018
<b>Revenus</b>				
Cotisations annuelles (annexe A)	76 000 \$	85 500 \$	161 500 \$	162 500 \$
Commandite de l'assemblée annuelle	-	-	-	6 000
Intérêts	347	3 515	3 862	3 798
Ventes de publications	-	-	-	64
	<u>76 347</u>	<u>89 015</u>	<u>165 362</u>	<u>172 362</u>
<b>Charges</b>				
Assemblée annuelle	33 805	-	33 805	43 576
Comité exécutif	12 882	-	12 882	5 884
Directeur exécutif	42 875	-	42 875	42 875
Divers	1 648	129	1 777	1 713
Fournitures de bureau	38	-	38	172
Honoraires professionnels	5 917	2 728	8 645	6 870
Traduction	647	-	647	6 030
Site web	179	-	179	5 698
<b>Activités centrales</b>				
Gestion de projets	-	57 351	57 351	35 875
	<u>97 991</u>	<u>60 208</u>	<u>158 199</u>	<u>148 693</u>
(Insuffisance) excédent des revenus sur les charges	<u>(21 644) \$</u>	<u>28 807 \$</u>	<u>7 163 \$</u>	<u>23 669 \$</u>

## CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	Générale		Recherche		2019	2018
	Non restreint	Restreint	Non restreint	Restreint		
Solde, début de l'année	48 233 \$	43 165 \$	476 013 \$	10 364 \$	577 775 \$	554 106 \$
(Défiance) excédent des revenus sur les dépenses	(21 644)	-	28 807	-	7 163	23 669
Réaffecter l'intérêt sur les placements restreint à l'interne	(148)	148	(91)	91	-	-
Réaffecter les coûts du site web	17 070	(17 070)	-	-	-	-
Solde, fin d'année	43 511 \$	26 243 \$	504 729 \$	10 455 \$	584 938 \$	577 775 \$

# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

## État de flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	Général	Recherche	2019	2018
Activités d'exploitation				
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(21 644) \$	28 807 \$	7 163 \$	23 669 \$
Éléments hors trésorerie :				
Intérêt	(347)	(3 515)	(3 862)	(3 798)
Soldes inter-fonds	6 745	(6 745)	-	-
Changements dans les soldes du fonds de roulement (note 5)	19 070	1 792	20 862	13 533
Flux de trésorerie (utilisés) générés par les activités d'exploitation	3 824	20 339	24 163	33 404
Activités de placement				
Acquisition d'immobilisation incorporelle	(17 070)	-	(17 070)	-
Flux de trésorerie utilisés par les activités de placement	(17 070)	-	(17 070)	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(13 246)	20 339	7 093	33 404
Trésorerie, début de l'année	14 629	59 928	74 557	41 153
Trésorerie, fin de l'année	1 383 \$	80 267 \$	81 650 \$	74 557 \$



# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

---

## Organisation

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (la "Conférence") est un organisme sans profit non incorporé en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est non assujéti aux impôts sur le revenu par le paragraphe 149(1)(l) de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Son objectif principal est de promouvoir une harmonie législative à l'échelle du Canada aux sujets pour lesquelles l'harmonisation semble possible et bénéfique.

## 1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

### Constatation des produits

La Conférence reçoit des finance annuelles des gouvernements provinciaux et fédéraux, en plus il reçoit des bourses en connection avec sa conférence annuelle. La Conférence applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions affectées sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou recevable si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et la collection est raisonnablement assurée.

La Conférence détient des Certificats de placement garantis ("CPG") qui rapportent des intérêts annuels. Les intérêts sont constatés à titre de revenus à mesure qu'ils s'accumulent.

### Comptabilité par fonds

#### *Fonds général*

Les revenus et les charges liés aux services offerts et à l'administration sont inclus dans le Fonds général.

#### *Fonds de recherche*

Le fonds de recherche subventionne les groupes de travail qui s'engagent à étudier des points précis de la loi dans le but d'harmoniser le droit pénal et civil parmi toutes les juridictions du Canada. Les charges relatives au Fonds de recherche sont approuvées par le Comité exécutif.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Conférence a pour politique de divulguer les soldes bancaires dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et dans les placements temporaires dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme que l'entité ne peut pas utiliser pour les transactions courantes car ils sont donnés en garantie sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

---

## **Immobilisation incorporelle**

L'immobilisation incorporelle est présentée au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile selon la méthode linéaire sur 5 ans. La moitié du taux ci-dessus est utilisé dans l'année l'immobilisation incorporelle est disponible pour utilisation.

## **Utilisations d'estimations**

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadienne pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

## **Instruments financiers**

Les instruments financiers de la Conférence se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des placements, de l'actif affecté à l'interne et des comptes créditeurs et frais courus.

### Évaluation

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la comptabilisation initiale et sont évalués ultérieurement au coût amorti.

### Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la dépréciation est constaté dans l'état des résultats. La dépréciation constatée antérieurement peut être reprise à hauteur de l'amélioration, directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été présenté à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été constatée antérieurement. Le montant de la reprise est constaté dans l'état des résultats.

## **Services contribués**

La Conférence reçoit les services de plusieurs volontaires, dont le coût ne peut être évalué précisément. Par conséquent, ces charges ne sont pas incluses dans les présents états financiers.

## **2. Placements**

Les placements sont composés de certificats de placement garantis portant intérêt à des taux annuels entre 0,60 % et 1,50 % avec des échéances entre juillet 2019 et septembre 2021.

## **3. Actif affecté à l'interne**

Le comité exécutif a affecté 36 698 \$ ( 53 529 \$ en 2018) des fonds d'investissement des comptes "général" et de recherché pour des dépenses futures. Ces montants seront utilisés pour payer les frais associés au redéveloppement du site web de l'organisme et pour subvenir aux coûts associés à l'interprétation simultanée des réunions annuelles à venir.

# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

## 4. Immobilisation incorporelle

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Site Web	17 070 \$	- \$	17 070 \$	- \$

## 5. Changements dans les soldes du fonds de roulement

Les changements dans les soldes du fonds de roulement ont générés (utilisés) le flux de trésorerie comme suit :

	Générale	Recherche	2019	2018
Comptes à recevoir	- \$	- \$	- \$	13 000 \$
TPS/TVQ à recevoir	(3 451)	1 792	(1 659)	558
Comptes créditeurs et frais courus	22 521	-	22 521	975
Apports reportés	-	-	-	(1 000)
	19 070 \$	1 792 \$	20 862 \$	13 533 \$

## 6. Instruments financiers

### Risques et concentrations

La direction est d'avis que la Conférence n'est pas sujette à des risques importants liés aux risques de taux d'intérêts, de liquidité, de marché, de change ou de crédit résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune modification des expositions au risque depuis 2018.

# CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Annexe A

Annexe de cotisations

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, avec chiffres correspondants de 2018

	Générale	Recherche	2019	2018
Cotisations annuelles				
Alberta	6 000 \$	6 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
Colombie-Britannique	6 000	6 000	12 000	12 000
Canada	6 000	44 000	50 000	50 000
Manitoba	6 000	-	6 000	6 000
Nouveau-Brunswick	4 000	-	4 000	4 000
Terre-Neuve-et-Labrador	6 000	2 000	8 000	8 000
Territoires du Nord-Ouest	3 000	-	3 000	3 000
Nouvelle-Écosse	6 000	6 000	12 000	12 000
Nunavut	3 000	1 000	4 000	5 000
Ontario	12 000	6 000	18 000	18 000
Île-du-Prince-Édouard	3 000	-	3 000	3 000
Québec	6 000	6 000	12 000	12 000
Saskatchewan	6 000	6 000	12 000	12 000
Yukon	3 000	2 500	5 500	5 500
	76 000 \$	85 500 \$	161 500 \$	162 500 \$